

SILCOAT LASURE HP SATIN

FICHE TECHNIQUE



DÉFINITION / DESTINATION

Lasure d'imprégnation et de finition satinée à base de résines polyuréthanes en phase solvantée, destinée à la protection et la décoration de toutes boiseries verticales extérieures.

Sa formule très riche et souple assure une haute protection microporeuse et hydrofuge des bois neufs et anciens*, et ne craquelle pas.

PROPRIÉTÉS

- Haute protection Anti-UV.
- Résiste aux forts écarts de températures.
- Consistance gel, ne coule pas.
- Microporeuse.
- Hydrofuge. Effet perlant.
- Grand temps d'ouverture.
- Sans trace de reprise.
- Idéale sur grandes surfaces.

CARACTÉRISTIQUES

Emission COV	Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/e) : 400 g/L (2010). Ce produit contient au maximum 400 g/L de COV.
Classification AFNOR	NFT 36-005 - famille I - classe 4a
Composant liant / type de résines	Polyuréthane
Densité à 20°C ≈ (g/cm³)	0,90 (+/- 0,03)
Finition / Aspect	Satin
Brillant Spéculaire (Bs)	70 % (sous 60°) sur carte à contraste à 100µm
Rendement	14 à 18 m ² /l/couche
Séchage (sec hors poussière)	1 h
Séchage Recouvrable	10 h
Couleur	Base à teinter (TR)
Conditionnement	9L – 2L5 – 0L75

* Les valeurs sont données pour le produit blanc, varient en fonction du relief, de l'absorption du support et de la dilution du produit. Les temps de séchage sont déterminés sous une température de 23°C et 50% d'humidité relative.

MISE EN ŒUVRE

Elle devra être conforme au DTU 59.1 en vigueur.

Adapter la préparation des supports selon leur état et leur nature (nettoyage, lessivage/ rinçage, ponçage, grattage, dégraissage, rebouchage, époussetage...).

IMPORTANT : conformément à la Norme NF T34-202, en extérieur, la nuance «incolor» ne peut être employée seule, mais nécessairement en combinaison avec 2 couches de lasure teintée, ce qui permet de ne pas trop foncer le bois.

Avant toute application en extérieur, assurez-vous de vérifier la compatibilité des teintes à l'aide du Nuancier Bois.

Les teintes incompatibles sont signalées par le pictogramme 

Bien homogénéiser le produit avant son application.

Le fond doit être propre, sec et non gras.

Le bois sera poncé (grain 80). Ceux contenant des résines non fixées ou des oléorésines seront dégraissés.

Les anciens vernis seront éliminés.

Les anciennes lasures saines et homogènes, seront lessivées et légèrement poncées (grain 80-100).

Si la lasure est dégradée, poncer pour revenir au bois brut.

Si nécessaire, appliquer un produit de traitement insecticide-fongicide. Sur bois contaminés gratter, nettoyer puis traiter avec un produit de traitement adapté.

Subjectiles : bois feuillus, résineux, tropicaux (excepté le Red Cedar et bois anti-siccatisifs ; tenue limitée sur bois peu imprégnables (chêne, douglas, mélèze, etc.)).

Conditions climatiques

En travaux d'extérieur : température ambiante de mise en œuvre : 12°C ≤ T°C ≤ 35°C

Hygrométrie ambiante de mise en œuvre : ≤ 80 % H.R.

Ne pas appliquer sur support ruisselant, par mauvais temps (gel, pluie,...). Ni en plein soleil ou par grand vent.

Ne pas appliquer sur un bois dont l'humidité est supérieure à 12%.

Dilution

Prêt à l'emploi. Ne pas diluer.

Nombre de couches

En extérieur, appliquer 3 couches. En entretien, appliquer 1 à 2 couches.

Matériel d'application

Brosse spéciale lasure.

Rouleau à poils ras.

Nettoyage des outils

Diluant synthétique immédiatement après usage.

Conservation

12 mois dans l'emballage d'origine fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.

ENVIRONNEMENT & PROTECTION

Recommandations et précautions d'emploi

Lire l'étiquette avant utilisation.
Respecter les précautions d'emploi : fiche de données de sécurité disponible sur le site www.espacedoc.fr.

Environnement & Protection

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts.
Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides.
Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

Traitement des déchets



Éliminer le contenu/récipient comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales
Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contacter les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur (CED : 08 01 12).